

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2021

Mai 2021

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-28-2019 du 3 juin 2019 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2021 de contrôleurs des finances publiques publié le 27 mai 2020 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Laurence MERON, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2021.

Afin de constituer le jury des épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 5 octobre et 20 novembre 2020 nomment respectivement 10 et 20 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire et administrateur adjoint.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 17 février 2021 qui nomme 86 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal et administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires et prévoit également 5 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 2 octobre 2020, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 836.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 10 810 contre 10 725 en 2020, soit une variation globale de 0,79 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 5 935 sur les 10 807 convoqués soit un taux de présence de 54,92 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 3 012 sur les 3 400 préadmissibles soit un taux de présence de 88,59 %.

1 487 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 1 672 candidats admissibles soit un taux de présence de 88,94 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 10,77/20 contre 11,49/20 en 2020. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 5,98/20 à 17,18/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 51,20 % et 48,80 % des admis soit 428 hommes et 408 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 34 ans. Le plus jeune lauréat a 19 ans, le plus âgé 56 ans.

III – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 12 octobre 2020, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020.

Lors des réunions du jury des 28 octobre 2020 et 6 janvier, 3 400 candidats ont été déclarés préadmissibles et 1 672 admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,07/20, en baisse par rapport à celle constatée en 2020 (9,14/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 1,68/20 à 17,32/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 7,24/20, en baisse par rapport au dernier millésime (8,00/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 17,78/20.

Les résultats sont les suivants :

	2021	2020
Moyenne générale	7,24	8,00
Note la plus élevée	17,78	17,74
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	21 0,35 %	22 0,34 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	289 4,87 %	439 6,82 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ <i>Total cumul (1)+(2)</i>	310 5,22 %	461 7,16 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	670 11,29 %	1 094 16,99 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ <i>Total cumul (3)+(4)</i>	980 16,51 %	1 555 24,15 %
Notes < 10 dont	4 955 83,49 %	4 884 75,84 %
Notes éliminatoires < 5	1 299 21,89 %	889 13,81 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 3 400 candidats convoqués, 3 008 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en légère baisse par rapport au millésime précédent (- 0,89 point). Ainsi, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 15 est en baisse de 2,63 points. De même, le pourcentage des notes éliminatoires est en hausse de 1,37 points.

	2021	2020
Moyenne générale	10,11	11,00
Note la plus élevée	18,50	18,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	204 6,78 %	299 9,41 %
12 ≤ notes < 15 (2)	639 21,24 %	894 28,15 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	843 28,02 %	1 193 37,56 %
10 ≤ notes < 12 (4)	735 24,44 %	737 23,21 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 578 52,46 %	1 930 60,77 %
Notes < 10	1 430	1 246
dont	47,54 %	39,23 %
Notes éliminatoires < 5	80 2,66 %	41 1,29 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 3 400 candidats convoqués, 2 955 ont composé à cette épreuve. Cette année, de même que sur le millésime précédent, l'option la plus choisie est l'économie à 38,10 %. L'option la moins choisie reste les « bases juridiques » (13,91 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2021	% de candidats ayant composé à l'option en 2020
Mathématiques	682	23,08 %	22,70 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	1 126	38,10 %	36,58 %
Comptabilité privée	736	24,91 %	28,05 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	411	13,91 %	12,67 %
TOTAL	2 955	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère baisse (-0,07 point).

Le pourcentage des notes dans les différentes strates est stable par rapport au millésime précédent.

	2021	2020
Moyenne générale	7,56	7,63
Note la plus élevée	20,00	18,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	124 4,20 %	133 3,76 %
12 ≤ notes < 15 (2)	281 9,51 %	324 9,16 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	405 13,71 %	457 12,92 %
10 ≤ notes < 12 (4)	336 11,37 %	454 12,84 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	741 25,08 %	911 25,76 %
Notes < 10 dont	2 214 74,92 %	2 626 74,24 %
Notes éliminatoires < 5	638 21,59 %	697 19,71 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 2 645 candidats pré-admissibles ayant choisi de s'inscrire à l'épreuve de langues, 2 104 ont composé, soit 79,55 % des candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	36	1,72 %
Anglais	1 756	83,46 %
Espagnol	257	12,21 %
Italien	55	2,61 %
Total	2 104	100 %

	2021	2020
Moyenne générale	9,33	8,93
Note la plus élevée	19,00	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	97 4,61 %	293 11,95 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	466 22,15 %	399 16,28 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	563 26,76 %	692 28,23 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	454 21,58 %	312 12,73 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 017 48,34 %	1 004 40,96 %
Notes < 10	1 087 51,66 %	1 447 59,04 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité :

Le questionnaire de connaissances générales a été mieux réussi que l'année dernière, avec un taux de bonnes réponses de près de 48,5 %. Cependant, seules 9 questions sur 17 obtiennent un taux de bonne réponse supérieur à 50 %.

Les taux de bonnes réponses aux questions d'orthographe, vocabulaire, grammaire et conjugaison est correct (53 % de bonnes réponses pour l'ensemble des questions). Globalement, les candidats maîtrisent les points abordés.

La partie du questionnaire portant sur les mathématiques et le raisonnement est la mieux réussie par les candidats. Le taux de bonnes réponses en mathématiques est supérieur à 67 % et atteint 65 % pour le raisonnement.

Les résultats sur ces domaines démontrent un bon niveau de préparation des candidats et laissent supposer que la majorité d'entre eux a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ces domaines.

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Le sujet a été compris dans son ensemble, ce qui n'a pas évité les hors-sujets. Le niveau a été jugé moyen.

Concernant la forme, le niveau d'orthographe est jugé trop faible (règles d'accord et/ou de conjugaison non respectées).

Certaines copies sont illisibles et comportent de nombreuses ratures.

Dans la mesure où l'objectif de l'épreuve est d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse des candidats, les correcteurs ont indiqué qu'un grand nombre de copies se résumait souvent à de la paraphrase. Les idées ne sont pas clairement organisées, et il y a beaucoup de répétitions entre les trois questions.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont relevé un nombre important de copies pour lesquelles l'orthographe et la grammaire ne sont pas suffisamment maîtrisées. Les candidats utilisent un langage très familier ou journalistique. Le vocabulaire est souvent pauvre voire défailant.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Mathématiques

Le niveau des candidats est très faible. Les notions de base du programme ne sont pas connues et la précision mathématiques attendue pour cette épreuve n'a pas été appréhendée.

Le niveau de préparation est jugé insuffisant et un manque de motivation pour ne pas essayer d'aller chercher de manière organisée les points de débuts d'exercice est relevé.

Les exercices les mieux réussis sont ceux portant sur les suites et les équations. Les moins réussis concernent les probabilités et la géométrie dans l'espace.

Comptabilité privée

Pour la majorité des membres du jury le niveau général des candidats reste faible.

Les correcteurs ont constaté un manque de connaissance en comptabilité et dans les règles de fiscalité. La préparation de l'épreuve est insuffisante.

Parmi les points positifs relevés ; la forme des copies est satisfaisante. Dans l'ensemble les copies sont bien présentées. La majorité des candidats respecte le formalisme comptable et les calculs sont détaillés.

Les correcteurs ont sanctionné les quelques copies raturées et à l'écriture parfois illisible.

La gestion du temps semble maîtrisée car de façon générale les quatre exercices ont été traités.

Éléments d'économie

Le niveau des candidats dans cette option est également jugé faible.

Le sujet est traité sous l'angle de culture générale, voire sociologique, sans connaissances économiques théoriques. Cela laisse à penser que les candidats ont choisi cette option par défaut.

Le commentaire de graphiques est la partie du devoir la mieux réussie. La consigne des 15 lignes maximum n'est cependant pas toujours respectée.

Les théories économiques et les auteurs ne sont pas citées, donc pas maîtrisées (sauf Keynes, le plus souvent cité).

Bases juridiques

Le niveau global des copies est considéré comme insuffisant. Cela traduit un manque de connaissance des bases et concepts juridiques pour une grande partie des candidats. Une part non négligeable des composants n'a pas le socle requis pour aborder cette épreuve.

La méthodologie est non acquise. Beaucoup de copies paraphent l'énoncé pour répondre aux questions posées.

Les meilleures copies se sont distinguées par leur capacité à construire des réponses structurées avec un raisonnement et un vocabulaire juridique.

Sur la forme, les correcteurs ont valorisé les copies bien présentées, structurées et lisibles.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation à distance. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions, acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 22 au 26 février 2021 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 1 672 candidats admissibles, 1 487 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	11,19	11,49
Note la plus élevée	19,00	19,75
Note la plus faible	2,00	3,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	270 18,16 %	339 24,58 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	405 27,24 %	376 27,27 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	675 45,40 %	715 51,85 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	268 18,02 %	229 16,61 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	943 63,42 %	944 68,46 %
Notes < 10 dont	544 36,58 %	435 31,54 %
Notes éliminatoires < 5	62	83

4.4 Appréciation générale du jury

Le jury a noté une baisse de niveau général des candidats, et un manque réel de motivation. L'intérêt pour intégrer la DGFIP n'a pas été suffisamment démontré.

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti, cependant encore trop de candidats ne travaillent pas assez cette présentation de parcours et ne structurent pas leurs propos.

Les connaissances de l'environnement économique et financier sont jugées insuffisantes. Les candidats manquent de curiosité sur ce sujet. De plus, le constat est identique sur les connaissances de la DGFIP dont les diverses missions et l'actualité sont méconnues.

Les réactions face aux mises en situation sont, quant à elles, disparates. Si un certain nombre de candidats réagissent avec bon sens et pragmatisme, encore beaucoup d'entre eux se contentent dans leurs réponses de rendre compte auprès de leur hiérarchie sans proposer de solutions opérationnelles.

Les réponses formulées manquent de spontanéité et de réflexion.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su mettre en avant leurs points forts, en faisant preuve d'une bonne réflexion et en structurant et argumentant leurs réponses.

En conclusion, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un concours professionnel pour accéder à un emploi à la DGFIP. Aussi, les grandes missions de la DGFIP tout comme celles du ministère doivent être travaillées et connues. C'est la preuve d'un intérêt minimal pour un futur environnement professionnel. Dans les mises en situation, les candidats doivent faire preuve de bon sens et de réalisme, avec une implication personnelle.

La présidente du jury

Signé

Laurence MERON

Administratrice des Finances publiques